MANIFESTATIONS À VENIR
INFORMATIONS

Fête de la musique

Le 20 juin, la Musique Municipale vous invite à venir fêter l'arrivé de l'été à l'occasion de la fête de la musique dans les locaux de la société Fuchs Constructions Bois.

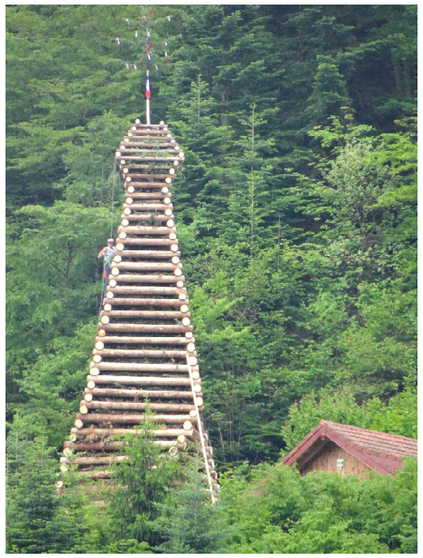

Feu de la Saint Jean

Le 28 juin seront allumés les traditionnels bûchers de la Saint Jean ; les conscrits de la classe 1996 vous attendent nombreux pour admirer leurs constructions et leurs feux d'artifices.

Repas des séniors

Le 5 juillet prochain devait être organisé le repas d'été des séniors, nous sommes contraints de devoir exceptionnellement l'annuler pour cette année.

Navette des crêtes

La « navette des crêtes » reprend du service du 16 juillet au 24 août 2014, les dimanches, les jours fériés et les mercredis 16, 30 juillet et 6 août .

Commune d'Urbès

L'APPARITEUR

FEUILLE D'INFORMATION N°35

MAI 2014

SOMMAIRE :

- Le Billet du Maire
- Budget 2014
- Les séances du Conseil Municipal du 23 janvier et du 11 mars 2014
- Promotion de la Légion d'Honneur
- Aubade du 1er mai Musique Municipale
- Fête de la musique 20 juin 2014
- Feu de la Saint Jean 28 juin 2014
- Repas des séniors 5 juillet 2014
- Navette des crêtes

Le Billet du Maire

Chères Urbésiennes,
Chers Urbésiens,

Comme annoncé lors du précédent numéro, nous nous sommes mis au travail. Le nouveau Conseil Municipal vient de voter les trois budgets de notre commune, acte très important qui nous autorise à fonctionner pour 2014. Vous trouverez dans les pages intérieures une nouvelle présentation des données chiffrées. Une fois encore, force est de constater qu'il devient de plus en plus difficile de boucler nos budgets, l'Etat n'ayant de cesse de baisser les contributions acquises depuis de nombreuses années. Mais nous trouvons aussi dans l'obligation de participer au redressement de notre Pays, tout comme chaque citoyen. Malgré ces contraintes budgétaires, nous nous sommes efforcés de réduire nos dépenses et surtout de ne pas augmenter comme promis, les impôts locaux de la commune. Nous nous tiendrons à cette ligne de conduite durant tout le mandat. Malgré cela, nous nous efforcerons d'assurer l'entretien de notre patrimoine communal.

Je vous le répète souvent, les belles années sont dernières nous !

Notre nouvelle équipe s'est très rapidement imprégnée du difficile travail de gestion d'une commune et je tiens à remercier tous mes collègues élus pour les débats sereins qui permettent d'avancer. La tâche n'est certes pas facile mais avec une volonté affichée, tout devient possible !

Au seuil de l'été qui s'annonce et à l'aube de vos congés, je vous souhaite de bien profiter de cette trêve estivale pour vous ressourcer pleinement.

Bien cordialement vôtre.

Votre Maire,
Claude EHLINGER

CÉRÉMONIE DE L'ARMISTICE DE 1945

Lors de la cérémonie de commémoration de l'Armistice de 1945, Mr le Maire a eu le plaisir d'annoncer la promotion dans l'Ordre de la Légion d'honneur du colonel KUBLER François au grade de Commandeur dont vous trouverez le détail ci-dessous :

****

Promotion du Colonel François KUBLER
Décret du 28 avril 2014 portant promotion dans l'Ordre de la Légion d'honneur.

Par décret du Président de la République en date du 28 avril 2014, pris sur le rapport du Premier Ministre et du Ministre de la défense et visé pour son exécution par le grand chancelier de la Légion d'honneur,
Vu la déclaration du conseil de l'Ordre en date du 27 février 2014 portant que les présentes promotions sont faites en conformité des lois, décrets et règlements en vigueur, le conseil des ministres entendu,

Est promu au titre de l'article 1er du décret n° 2012-71 du 23 janvier 2012 fixant les contingents de croix de la Légion d'honneur pour la période du 1er janvier 2012 au 31 décembre 2014, pour prendre rang à compter de la date de leur réception, le militaire n'appartenant pas à l'armée active désignés ci-après :

Au grade de Commandeur
Sans traitement
ARMEE DE TERRE

KUBLER (François, Robert), né le 13 mars 1925, colonel, arme blindée et cavalerie, officier du 3 septembre 1976.

****

L'ensemble du personnel de la commune présente ses très sincères félicitations à Mr le Colonel François KUBLER.

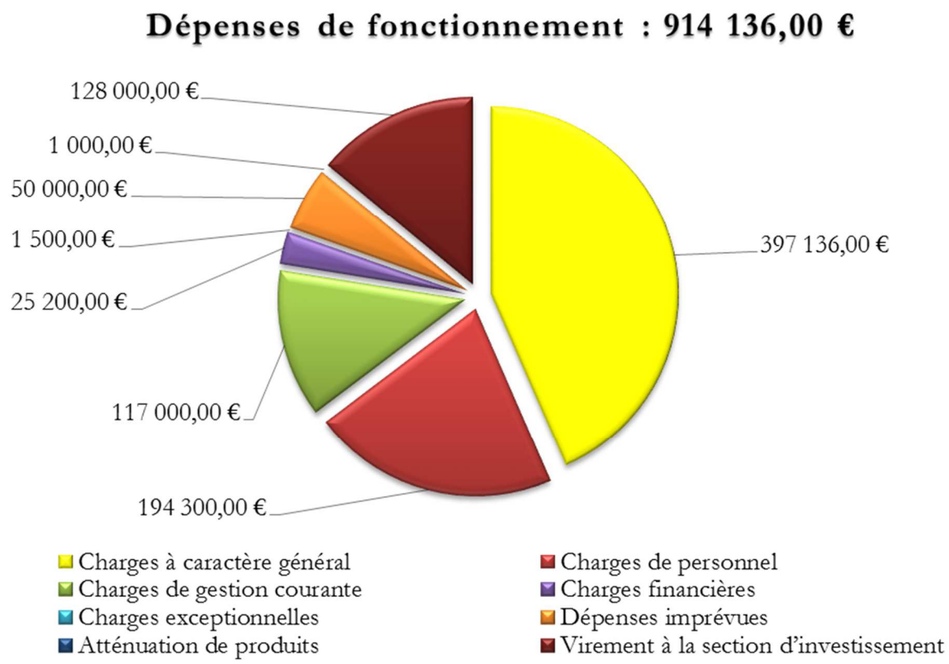

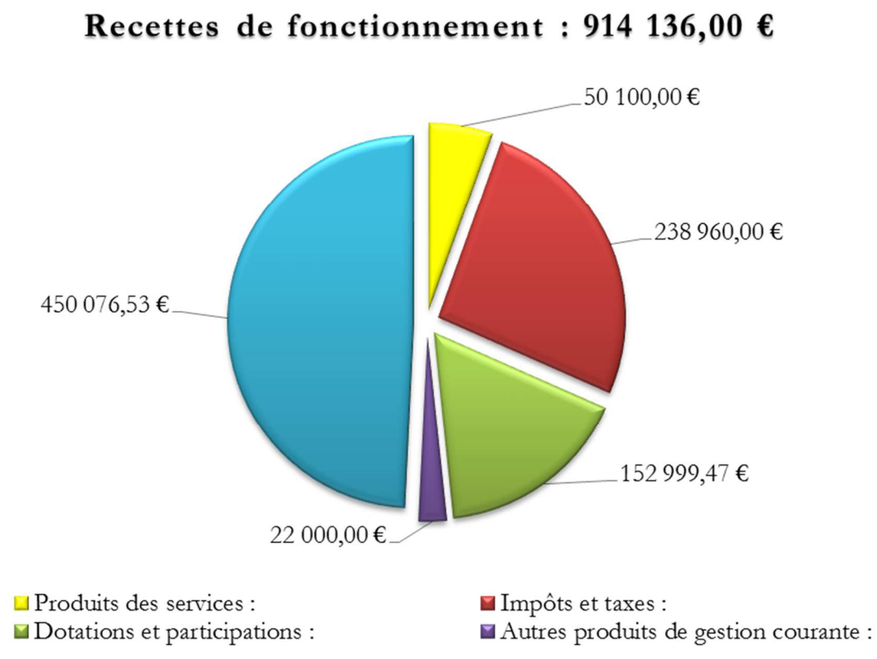

CUMUL DES TROIS BUDGETS

	DEPENSES	RECETTES
INVESTISSEMENT	388 076.94 €	388 076.94 €
FONCTIONNEMENT	1 365 736.00 €	1 365 736.00 €
TOTAUX	**1 753 812.94 €**	**1 753 812.94 €**

LES TAXES 2014 – PAS D'AUGMENTATION

Lors de l'adoption du Budget Primitif 2014, le Conseil Municipal a décidé, par 11 voix pour, de ne pas modifier les taux d'imposition des trois taxes pour l'année 2014 **et de n'appliquer aucune augmentation aux taux d'imposition de 2013**.
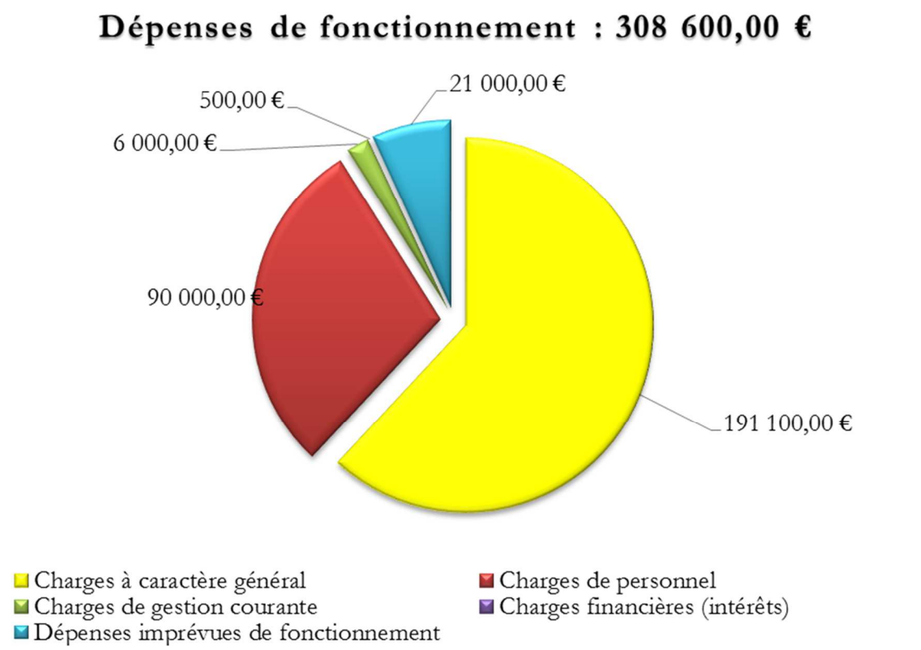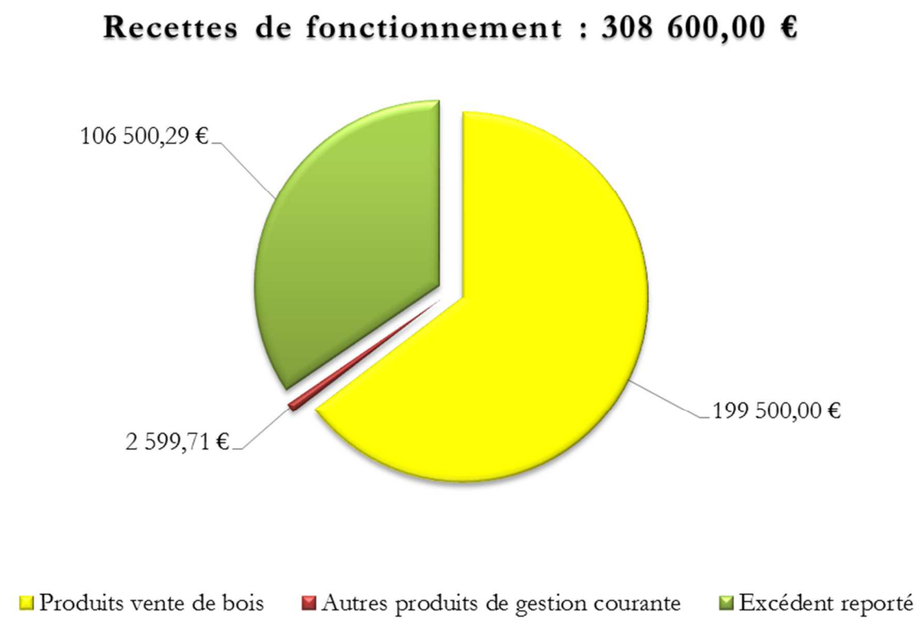
	Bases d'imposition	Taux appliqués en 2013	Variation de taux	Taux appliqué par décision du conseil municipal en 2014	Produit voté
Taxe d'habitation	515 300.00 €	10.65 %	0 %	10.65 %	54 879.00 €
Taxe foncière propriétés bâties	350 800.00 €	15.54 %	0 %	15.54 %	54 514.00 €
Taxe foncière propriétés non bâties	26 100.00 €	107.69 %	0 %	107.69 %	28 107.00 €
TOTAUX	**892 200.00 €**				**137 500.00 €**